

VILLE DE ROUEN

Expéditeur : Vanessa RAPITEAU	SERVICE : Direction de la Solidarité et de la Cohésion Sociale	NOTE
Destinataires : Nicolas MAYER-ROSSIGNOL Caroline DUTARTE	Référence : 20220518-ReglementInterieur-VR	18 mai 2022

Objet : Projet de Règlement Intérieur du Centre Socio-Culturel Simone Veil
Pour Décision du Maire

Le Centre socio-culturel Simone Veil a ouvert ses portes en 2016 en tant qu'équipement municipal, reprenant les locaux de l'ancien Centre de vie Sociale Associatif de Grammont.

La nécessité de disposer d'un règlement intérieur rappelant l'ensemble des règles et usages du Centre est apparue suite à plusieurs situations survenues ces dernières années.

Ce projet de Règlement intérieur a été travaillé par le directeur du Centre en lien avec son équipe et après consultation de la Direction des Affaires Juridiques (DAJ). Il rappelle les règles régissant le fonctionnement du centre, les droits et les devoirs des usagers (particuliers ou associations), et les sanctions applicables en cas de non-respect de ces règles.

En cas de prêt de salle de manière régulière et durable à une association, le règlement intérieur est complété par une convention de mise à disposition des locaux dont le modèle se trouve également joint à ce projet de décision.

Le responsable de la Politique de la Ville, le responsable du Centre Socio-culturel Simone Veil et moi-même restons à votre entière disposition pour tout élément complémentaire à vous transmettre au sujet de ce règlement intérieur ou plus généralement du fonctionnement du centre Simone Veil.

Vanessa RAPITEAU

